

# Odon Vallet

Chroniques  
du village planétaire



*desclée  
de  
brouwer*

*Religion*



# Chroniques du village planétaire

Odon Vallet

# **Chroniques du village planétaire**

Desclée de Brouwer

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

# Le monde est leur paroisse

On connaît le succès inattendu des Journées mondiales de la jeunesse : la plus grande messe de l'histoire de France et la plus grande fête de l'histoire parisienne ont drainé en 1997 un million de jeunes qui ont vu dans le monde une paroisse et dans l'Église une famille. Et, en 2010, les JMJ de Madrid ont rassemblé deux millions de participants venus des cinq continents.

La mondialisation des échanges entraîne un brassage des croyances dans lequel le christianisme a la cote: à la bourse des valeurs spirituelles, il demeure la première religion du monde devant l'islam avec deux milliards de baptisés contre 1,3 milliard de croyants. Et le bouddhisme qui nous semble progresser plafonne à quatre cent cinquante millions de fidèles.

Parce que Dieu a changé d'adresse, on pense que la foi baisse, que les églises et les séminaires sont vides. Mais les églises sont pleines au Viêtnam ou en Indonésie où il faut parfois installer des haut-parleurs sur les parvis voire des circuits de télévision pour que les chrétiens puissent suivre l'office.

Sait-on que le Nigeria est devenu le deuxième pays protestant du monde derrière les États-Unis mais devant l'Allemagne ? Qu'il y a autant de chrétiens que de bouddhistes en Corée ? Que la majorité des anglicans sont désormais des Noirs d'Afrique et d'Amérique ? Qu'il y a autant de jésuites en activité en Inde que dans toute l'Europe ? Que les quatre premiers pays catholiques du monde (Brésil, Mexique, Philippines, États-Unis) sont situés hors d'Europe ? À Genève comme à Paris, une part importante des pratiquants vient de ces communautés lointaines qui exportent désormais des prêtres et

des pasteurs vers nos vieux pays, devenus terres de missions.

Sans doute la globalisation de l'économie favorise-t-elle une théologie unifiée et le marché unique un salut commun. Les médias planétaires joueraient le même rôle et nos contemporains peuvent ainsi vivre dans un monde cathodique et catholique, recevoir les émissions des mêmes ondes et la rédemption du même Ciel. Le mot « catholique » retrouve alors son sens premier, celui d'universel, déjà présent dans les professions de foi de l'Église primitive.

Le pape semblerait ainsi appelé à une présidence spirituelle de l'humanité par des gens de toutes races, peuples et langues qui aspirent au dépassement des conflits ethniques ou linguistiques. Assurément, l'Église romaine devient moins latine et ces Journées mondiales de la jeunesse furent le triomphe de John Paul Two.

À l'opposé de cette catholicité, les nouvelles Églises protestantes (à tort appelées « sectes ») pentecôtistes ou évangéliques témoignent d'une résistance du local au mondial, de la petite communauté sur les foules immenses. Leur succès, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine, montre un besoin d'indépendance et de proximité que satisfait mal l'Église catholique en tant qu'internationale de la foi. Cette tension entre le lointain et le prochain s'exprime dans la notion de paroisse, un mot d'origine grecque (*paroikia*) qui signifiait primitivement « séjour dans un pays étranger » et désigne aujourd'hui la cellule de base d'une Église. Toute foi redoute de se diluer dans l'univers au risque de se replier sur son village.

Entre le mondial et le local, les Églises protestantes traditionnelles sont plutôt nationales, conformément au principe « tel pays (ou tel prince), telle religion ». La crise de l'État-nation rend cette situation inconfortable et le Conseil œcuménique des Églises est invité, une fois de plus, à redéfinir

prochainement les liens entre la communion universelle et l'autonomie ecclésiale. Il s'agit là d'une redoutable tâche qui met en jeu l'existence des grandes églises protestantes historiques confrontées à la multiplication d'Églises minuscules sur le modèle des groupuscules soixante-huitard.

La plus petite institution humaine, c'est la famille et sa crise est pour le pape pain bénit. Dans un paysage de familles éclatées et recomposées, de demi-frères et demi-sœurs, d'héritiers putatifs et d'enfants naturels, la communauté ecclésiale peut représenter la sécurité affective des liens indissolubles et la fraternité généreuse de la mission universelle. Le modèle catholique et hiérarchique d'une Église de douze cents millions de fidèles s'oppose donc en modèle protestant multi-forme de pasteurs indépendants et de fidèles migrants. L'avenir semble osciller entre la rigueur uniforme et la souplesse anarchique.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



scientiste qui a reçu du précédent le matérialisme dialectique et léguera au suivant le syncrétisme mystique.

2

## NOTRE TEMPS QUOTIDIEN

# Notre temps quotidien

Dans les langues latines, un même mot désigne le temps qui passe et le temps qu'il fait. Le *tempo* italien ou portugais, le *tiempo* espagnol et le temps français relèvent de la chronique comme de la météo. Cela nous vient des Romains, peuple paysan, qui fixait en fonction du *tempus* du ciel le temps des semailles ou des moissons.

À l'inverse, ces deux temps sont bien distingués par les langues germaniques avec, en anglais, *weather* et *time* ou, en allemand, *Wetter* et *Zeit*. Le *New York Times* ou *Die Zeit* de Hambourg ne sont donc pas tout à fait les équivalents du *Temps* de Genève et de Lausanne : on ne peut, en français, séparer le temps du chronomètre de celui de l'atmosphère sans casser une ambiance ni dénaturer le quotidien. Les « baromètres » de l'opinion ponctuent le calendrier politique et la conjoncture économique redoute la « grande dépression ». Les jours tranquilles sont plutôt l'affaire des « barreaux de petit temps » comme on disait de Michel Rocard promettant l'embellie aux électeurs patients.

Notre culture combine les deux sens du temps. Voici dix mille ans, la terre s'est réchauffée de quelques degrés, provoquant la naissance de l'agriculture suivie de l'écriture, des villes et des États : l'avenir devint radieux quand le soleil donna plus fort et les hommes craignirent la grève de l'astre. « Si le soleil ne revenait pas », selon la formule de Ramuz, régresserait-on jusqu'à l'hiver des temps, symbole de relations glaciales ? Dans les Alpes, les hommes ont vécu des millénaires de guerre froide contre la nature hostile et de temps durs contre la terre pauvre: François Gros décrivait encore, en 1939, les enfants du Valais jouant aux billes avec des crottes de chèvres.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

# Divan le Terrible

Le mot a une étrange histoire. Aussi étrange que la chose qu'il désigne, bien éloignée à l'origine de celle que nous connaissons.

Cent ans de psychanalyse, c'est un siècle de divan, de personnes amplement allongées et d'inusables patients. Cent ans et un peu plus car Freud n'a pas inventé le divan médical, déjà utilisé pour l'hypnose. Il en a simplement codifié l'usage et ses successeurs l'ont popularisé jusqu'au fétichisme: voici quelques années, on s'est même disputé aux enchères le divan de Lacan. On dit d'un « analysant » qu'il sort divan réputé comme de la cuisse de Jupiter ou de l'Académie de Platon, d'un lieu où l'on se livre corps et âme.

Freud a sorti les malades du lit de l'hôpital, de cette « science du lit » que le grec nomme clinique et qui donnait pour décor à l'aliéné le drap blanc du linceul. Au face-à-face du soignant et du soigné, du chevet et du grabat, il a substitué le duel sans regard et les joutes oratoires du fauteuil et du divan.

Ce divan était bien relevé avec ses nombreux coussins et l'on y était plus assis que couché, un détail que nombre d'analystes ont oublié. Il était surtout fort étrange pour les dames viennoises de sa clientèle avec ses châles et ses tapis persans. Le patient était entouré de statuette de Pan, le maître des satyres, d'Osiris, le dieu des enfers, d'Œdipe, le prince aveugle, sans oublier quelques bouddhas impassibles et un chameau chinois. Dans ce bric-à-brac oriental et en pleine Vienne catholique (pointe extrême de l'avancée des Ottomans) il n'y avait pas l'ombre d'un crucifix mais quelques amulettes en forme de phallus, pas une image de la Vierge mais une statue d'Aphrodite. Une seule pièce « occidentale » (offerte par le

pasteur Pfister) viendra orner, en 1909, ce musée miniature : une maquette du Cervin.

Cet exotisme n'était sans doute pas sans effet positif ou négatif sur le « transfert ». Il s'accordait bien avec le divan dont l'histoire du mot et de l'objet incite au rêve et au voyage. Divan vient du persan *dewan* (archive) dérivé de *dibir* qui désigne le scribe. Le *dewan* ou *diwan* était un support ou un produit de l'écrit, un registre ou une liste. À l'origine du divan de la parole libérée et de l'oralité triomphante, il y a l'outil de travail de l'écrivain.

En passant dans la langue arabe (sans doute dès le VII<sup>e</sup> siècle), le *diwan* acquit un sens tantôt administratif tantôt littéraire. Dans l'ordre administratif, c'était un bureau avec des registres, sorte de cabinet, de secrétariat ou de chancellerie, havre du gratte-papier ou antre de bureaucrates. Aux frontières du pays, le *diwan* contrôlait les passeports et il a donné le mot français douane. Avec ce *diwan* censeur et tatillon, on paraît bien loin de la libre association et de la règle du « tout dire ».

Mais on s'en rapproche beaucoup avec le sens littéraire du *diwan* qui est un recueil de poèmes, peut-être tout simplement parce que les vers l'emportaient alors sur la prose par leur rayonnement et leur popularité. Les divans persans étaient renommés, le plus célèbre étant celui d'Héfez (XIV<sup>e</sup> siècle) dont le mausolée se trouve toujours à Chiraz : les Iraniens cultivés en connaissent les vers par cœur et tirent augure de ce divan en ouvrant au hasard une page pour connaître l'avenir.

Ces divans se montraient discrètement subversifs, chantant l'amour du vin, des jeunes gens et des jeunes filles, c'est-à-dire trois plaisirs dont au moins deux sont prohibés par le Coran : le divan devient un transgresseur d'interdits. Son héros est souvent un jeune et bel échanson, figure bisexuelle d'une éternelle

jouvence qui conjure la mort et la tristesse : Freud eût parlé d'Éros contre Thanatos.

Goethe, en sa vieillesse, devait renouer avec cette tradition en écrivant son poème du *Divan* (1819) alors qu'il connaissait une « nouvelle puberté » à plus de soixante-cinq ans. Ce *divan*, que connaissait bien Freud (par ailleurs prix Goethe de la ville de Francfort), chante aussi l'amour de l'échanson (« enfant chéri ») ou de jeunes filles précocement graves qui ne sont pas sans évoquer les demoiselles de Balthus. *Le Divan* de Goethe est entouré d'amours mystérieuses, d'autant que l'un de ses modèles est Maria Ludowika, la jeune impératrice d'Autriche.

En langue persane, le *divan* eut un tout autre destin qui suivait les voies d'invasion et les routes de commerce. Avec les Mongols, il atteignit le nord de l'Inde au XVI<sup>e</sup> siècle et désigna les salles garnies de coussins où le roi recevait ses invités tout en écoutant des lectures ou en signant des documents. Il y avait un *Diwan-i-Am* ou salle des audiences publiques et un *Diwan-i-khas* ou salle des audiences privées. Ce dernier, plus intime, salon de musique et d'arts galants, avait des jeux de miroir ou des jets d'eau et comportait souvent des recoins, mi-boudoirs, mi-fumoirs, propices aux soupirs et aux aveux.

Les plus beaux *diwan* se visitent encore à la Nouvelle-Delhi, à Lahore, Amber, Jaïpur, Agra ou Fathpur-Sikri. Certains y voient aussi des réminiscences postalexandrines des royaumes indo-grecs et on peut en voir un lointain ancêtre au Pakistan, dans les ruines de Taxila. En Turquie, le *divan* nommait à la fois le lieu et son usage : il était salle de conseil du Sultan ou jour d'audience du Grand Turc. Le *Divan* d'Istanbul, c'était le gouvernement, bien installé sur ses cous-sins, au pays des pachas.

À l'époque des « turqueries », notre Grand Siècle, alors que

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



tianisme souvent délaissé par les baptisés et caricaturé par les médias. Dans *La Dernière Tentation du Christ*, Scorsese tournait en dérision Jésus, obsédé par le fantasme d'épouser Marie-Madeleine la prostituée. Dans *Kundun* (nom tibétain du dalai-lama signifiant « présence »), il montre plus de bienveillance à l'égard de son héros, réincarnation du bodhisattva de la miséricorde qui peut symboliser l'immense besoin de compassion et de spiritualité qu'éprouve un monde dominé par la compétition et l'inégalité.

Comme Harrer aurait compris dans l'Himalaya le véritable sens de la svastika, ce symbole de la prospérité perverti par les nazis, les Occidentaux devraient, au contact du bouddhisme, retrouver la véritable signification du bonheur au lieu d'exporter en Asie leur modèle économique, générateur de crises.

La démonstration serait toutefois plus convaincante si les caches hollywoodiens (on parle de dix millions de dollars pour Brad Pitt, soit le revenu annuel moyen de dix mille Népalais) ne venaient brouiller la démonstration.

Mais les bons sentiments du cinéma américain ont au moins le mérite d'appeler l'attention sur le peuple tibétain en butte aux terribles persécutions du gouvernement chinois. Il est loin le temps où, dans *Tintin au Tibet*, Tchang, le jeune ami chinois du reporter, était recueilli et soigné par les lamas. Désormais, les autorités de Pékin exploitent la rivalité ethnique entre Han et Tibétains et, si certains, parmi ces derniers, songent à prendre les armes, le dalai-lama juge plus sage de donner la préférence à la communication et son aval à ces deux films.

Car le pouvoir médiatique s'oppose à la force militaire et la culture du Tibet, qui meurt sur son territoire, renaît sur la pellicule. Harrer l'avait déjà montré voici un demi-siècle, armé d'un vieux Leica ; ses photos viennent d'être publiées dans le *Le Tibet perdu* (La Martinière). En matière de « clichés »,

Hollywood n'est jamais en reste et sa stratégie de l'image, ce mandala de propagande, permet au bouddhisme himalayen de s'implanter en Occident quand il décline en Asie. Dans la partie géostratégique qui se joue entre Washington, Pékin et Lhasa, on peut dire, comme Péguy, que « tout commence par la mystique et tout finit par de la politique ».

# Idées fausses sur le Tibet

Les changements de pouvoir en Chine vont-ils affecter l'avenir du Xizang, ce « Trésor de l'Ouest » mieux connu en Occident sous le nom du Tibet ? La question tibétaine est d'autant plus complexe qu'il y a plusieurs Tibets. Le Tibet administratif est une région autonome de la république populaire de Chine, qui s'étend sur un million deux cent vingt mille kilomètres carrés et compte environ deux millions trois cent mille habitants. Le Tibet historique comprend, outre cette zone centrale, des territoires situés dans les provinces chinoises du Qinghai, du Sichuan, du Gansu et du Yunnan : il couvre trois millions de kilomètres carrés et compterait quatre millions cinq cent mille habitants.

Le problème tibétain n'est donc pas du seul ressort de Pékin : il intéresse des autorités provinciales qui auront leur mot à dire dans tout règlement politique.

L'influence culturelle du Tibet s'étend sur une zone encore plus vaste (environ trois millions cinq cent mille kilomètres carrés pour une dizaine de millions d'habitants) puisque aux entités précédentes s'ajoutent des régions situées en Inde (comme le Sikkim et le Ladakh), au Népal et au Bhoutan, dont la langue et la religion sont venues du Tibet. Les problèmes tibétains sont donc inséparables des relations entre la Chine et l'Inde.

Ce qu'on nomme culture tibétaine est devenu, au fil des siècles et des migrations, une culture de l'Himalaya, ce « domaine des neiges » qui accueille, sur ses deux versants, des populations ayant une foi et un passé communs. Le parallèle avec le Pays basque est frappant : comme les frontières de la culture tibétaine, celles de l'identité basque chevauchent deux grands pays (la France et l'Espagne), se jouent de la ligne de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

# La communion de Picasso

Quelle place donner aux signes d'appartenance religieuse dans l'éducation et dans l'espace public ?

Dans un tableau de 1896, le jeune Picasso, âgé de quinze ans, représente une communiante voilée, les yeux baissés vers un missel, agenouillée sur un prie-Dieu, près de son père à la barbe sévère. Cette attitude chaste et soumise évoque l'actuelle formule liturgique de la prise de voile par les religieuses : « Recevez ce voile comme signe de dépendance vis-à-vis du Seigneur et de votre consécration au service de l'Église. » Voici deux mille ans, les vestales, prêtresses du Foyer, portaient aussi un voile et faisaient vœu de chasteté : en cas de défaillance, elles étaient enterrées vives.

Ces trois exemples de voile et de soumission à un chef, humain ou divin, n'ont pas de relation directe avec la tradition musulmane d'origine proche-orientale. Ils ont pourtant longtemps posé des problèmes à la République. La Constitution de 1791 ne reconnaît plus les vœux religieux, « contraires aux droits naturels ». Celle de 1795 (article 12) fait même perdre la qualité de citoyen (ou de citoyenne) à qui prononcerait des vœux de religion par l'affiliation à une « corporation étrangère » (une congrégation de droit pontifical). Et les républicains anticléricaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle souhaitaient interdire les cornettes comme les soutanes sur la voie publique et même prohiber les vœux religieux, contraires aux libertés.

L'Église et l'État n'enterrèrent la hache de guerre qu'à cause de la « Grande Guerre » et de son « Union sacrée ». En 1917, au moment de la désastreuse offensive du chemin des Dames et des mutineries, le très laïque Clemenceau et le révérend père

Brottier, rénovateur de l'œuvre des Orphelins apprentis d'Auteuil, posèrent les premiers fondements de ce qui deviendra l'Union nationale des combattants, premier lieu de rencontre officiel entre ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas. Le futur Tigre avait, onze ans auparavant, sorti ses griffes contre l'Église en publiant, comme ministre de l'Intérieur, des circulaires très dures d'application de la loi de 1905 dont l'une (du 10 juillet 1906) interdisait les crédits communaux pour « service d'aumônerie dans les écoles publiques ».

Par rapport au conflit actuel relatif à la place de l'islam dans la République, le précédent de cette législation sur la séparation de l'Église et de l'État propose deux leçons majeures : l'abondance des textes d'application et la place à part du domaine éducatif.

La loi fut suivie de quarante-trois décrets, arrêtés, circulaires et avis du Conseil d'État prouvant que la loi seule ne règle rien et que ses textes d'application sont essentiels. Les incidents les plus vifs eurent lieu à propos des inventaires des biens du culte menés à la suite d'une circulaire du 30 décembre 1905 du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et d'une instruction du 2 janvier 1906 du directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Il était alors question non pas de forme des foulards, de taille des croix ou de couleur des turbans mais de clé des troncs, de nombre de chaises et de prix des cierges. Il fallut faire appel à la police pour calmer les croyants outragés.

La place à part du domaine éducatif dont la loi de 1905 ne dit rien s'expliquait par l'antagonisme supposé de l'école et de l'Église, de la science et de la religion : l'instruction devait remplacer la superstition et la chaire du professeur celle du prédicateur. Le « sexe faible » était déjà taxé de soumission en vertu d'une répartition géostratégique des rôles familiaux : les

femmes à l'église et les hommes au café. C'est pourquoi la laïcisation de l'enseignement, organisée par des lois et décrets de 1880 et 1882, est antérieure d'une génération à la loi de 1905 ; le plus important et le plus urgent était, pour la République, d'éloigner la jeunesse de l'influence des religieux.

En faisant de l'école un « sanctuaire » de la laïcité, nous nous inspirons parfois de la démarche des anticléricaux du siècle dernier : opposer l'école libératrice à la religion oppressive. Les barbues des cités remplacent les soutanes des villages et les voiles des musulmanes les cornettes des bonnes sœurs. Justifiée ou non, cette approche ferait de la loi sur les signes religieux une mesure contre l'islam.

Le catholicisme est moins concerné puisqu'il a pu faire reconnaître le « caractère propre » de ses établissements scolaires. Mais il redoute les législations religieuses qui menaceraient même indirectement leur identité chrétienne, les écoles catholiques servant alors de refuge aux jeunes filles voilées. Il craint surtout une remise en chantier des lois existantes qui lui sont très favorables : le montant actuel des crédits de l'État destinés à l'enseignement catholique sous contrat se monte à environ huit milliards d'euros. Le « milliard des congrégations » dénoncé par les laïcistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est ici dépassé, d'autant que s'y ajoutent les crédits relatifs aux édifices du culte ou au déficit du régime de Sécurité sociale des religieux. L'Église catholique est indirectement subventionnée par l'État et se satisfait donc de lois laïques si généreusement interprétées.

Le *statu quo* est voulu, pour des motifs différents, par toutes les religions qui voient dans un texte sur les signes religieux, un dangereux zèle juridique, une loi sur les religions qui serait une religion de la loi, un premier pas législatif vers un statut des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



France rurale. Jamais on n'a rénové autant de lieux de culte que depuis la célèbre affiche de la campagne présidentielle de 1981 montrant François Mitterrand et sa « force tranquille » sur un fond de clocher du Nivernais. Mais dans cette protection du patrimoine, on ne peut séparer le culturel du cultuel, contrairement à ce que pensait le législateur de 1905, d'ailleurs fort peu clair quant aux obligations d'entretien respectives des paroisses et des collectivités locales. Et il est à craindre que les communes, déjà fort endettées ne puissent plus entretenir des églises assez peu fréquentées.

L'abandon progressif du principe de laïcité, pourtant mentionné à l'article 2 de la Constitution, vient aussi contrebalancer la baisse de la pratique religieuse et, donc, l'érosion des dons des fidèles aux associations diocésaines, pourtant partiellement déductibles de l'impôt sur le revenu et totalement exonérés de droits de succession. L'État et les collectivités locales viennent au secours d'une Église de France aux finances précaires et au train de vie modeste si on le compare à celui de ses voisines européennes.

La hiérarchie catholique peut aussi puiser une satisfaction morale dans cette reconnaissance des pouvoirs publics au moment où la France est de moins en moins la « fille aînée de l'Église ». Elle n'est plus que le sixième pays catholique du monde derrière le Mexique, le Brésil, les Philippines, les États-Unis et l'Italie. Ce que l'Église de France a perdu en rayonnement international, elle peut souhaiter le compenser par une reconnaissance intérieure.

Mais ce recul de la laïcité se produit dans une société multiculturelle et pluriconfessionnelle, où chaque religion (y compris le bouddhisme, qui a déjà constitué des associations culturelles), voire chaque secte, entendent bien profiter des mêmes libéralités, à l'exception du protestantisme, gardien

vigilant des valeurs laïques.

Déjà, la communauté juive a créé un réseau d'écoles bénéficiant des dispositions généreuses des lois Debré et Guermeur, et permettant, en toute légalité, un enseignement approfondi de la Torah. Si un même réseau n'existe encore qu'à l'état embryonnaire dans la confession musulmane, une interprétation rigoureuse de la notion de laïcité, notamment à propos du voile dit islamique, pourrait conduire à l'ouverture de quelques collèges et lycées musulmans subventionnés par l'État comme il en existe déjà dans l'île de la Réunion.

De plus, le Conseil d'État a dû opérer de fréquents compromis entre le principe de neutralité de l'école publique et l'exercice de la liberté religieuse. Par deux arrêts du 14 avril 1995, il a toléré des dérogations individuelles à l'obligation d'assiduité le jour du shabbat pour les élèves de confession israélite. Par de nombreux arrêts et avis, il avait également estimé que le port du foulard islamique ne justifiait pas, à lui seul, l'exclusion des élèves de leur établissement, pas plus qu'en son temps le port d'insignes scouts. L'existence d'une loi sur les signes religieux ostensibles n'empêche pas totalement l'apparition de conflits que la jurisprudence devra trancher.

Il n'existe, en France, aucune distinction claire des rapports entre la loi civile et les préceptes religieux. La loi de 1905, fortement teintée d'anticléricisme, ne correspond guère à l'état actuel de la société et, de plus, elle a été pratiquement vidée de sens par le refus de l'Église catholique de constituer les associations culturelles prévues par le législateur. Plus de la moitié des articles de ce texte sont donc inapplicables, mais on doute qu'un gouvernement et un Parlement osent remettre en chantier une telle loi au risque de lancer une véri-table bombe politique susceptible de faire descendre dans la rue les bannières et les cortèges.

Les gouvernements naviguent donc au plus près des courants de l'opinion et des pressions des Églises. Curieusement, à l'abandon de la laïcité « à la française » correspond un mouvement inverse dans plusieurs pays européens. En Irlande, pays dont la Constitution a été promulguée « au nom de la Très Sainte Trinité », le gouvernement cherche à s'émanciper de la tutelle de l'Église catholique, notamment en matière de divorce et d'avortement. En Allemagne le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a voulu bannir le crucifix des écoles de Bavière tandis que le Land de Brandebourg a remplacé les cours de religion par un enseignement intitulé « Formation à la vie – éthique – religions ». En Suisse, des référendums sont régulièrement organisés pour que les cantons se séparent des Églises.

Les particularités nationales des relations entre Églises et États tendent à s'estomper au profit d'une voie européenne moyenne, intermédiaire entre la laïcité et la religion d'État. Lors de leur visite au Vatican, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy a voulu aller au-delà de cette tendance en soulignant la convergence entre le message évangélique et les principes républicains d'égalité entre les hommes, de justice et de tolérance. Mais il serait souhaitable que cette laïcité ouverte s'étende à tous les cultes et que l'islam n'en soit pas exclu. La deuxième religion de France est aussi la moins bien dotée par l'État sur le plan budgétaire et la plus surveillée sur le plan législatif (notamment à propos du voile). Cette opposition entre un catholicisme subventionné et un islam réglementé n'est pas sans inconvénients : à réveiller les vieux démons du cléricalisme et de l'anticléricalisme, on créerait le malaise dans l'opinion et on ajouterait une coupure morale à la fracture sociale. Le grec possède trois mots pour désigner le peuple, le *laos*, l'*ethnos* et le *dèmos*, d'où sont issus les termes français laïcité, ethnie et démocratie. Il ne faudrait pas que l'abandon de la laïcité se

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

progressivement du Vatican. L'opposition de Jean-Paul II aux deux guerres du Golfe déclenchées par les Américains ont renforcé la sympathie des églises orientales mêmes non uniates à l'égard du Vatican.

Reste un dernier argument à manier avec précaution, celui de l'autocéphalie de certaines Églises « orthodoxes » dont les territoires se confondent avec les frontières des nations au risque de favoriser le nationalisme. C'est pour éviter ce danger qu'en 1923, à la suite du traité de Lausanne, l'archevêque de Constantinople renonça au titre d'ethnarque (« chef de la nation ») au profit de celui, plus spirituel, de patriarche.

Aux Églises orientales autocéphales correspondent les Églises protestantes nationales, qui ne se sont montrées ni plus ni moins efficaces contre la guerre que l'Église de Rome à vocation planétaire qui se fait difficilement entendre de ses fidèles nationalistes. Quand le pape Benoît XV voulut, en 1917, instaurer une paix entre les belligérants, notamment entre la France, « fille aînée de l'Église » et l'Autriche, légataire du Saint Empire romain germanique, il ne rencontra guère d'échos chez les catholiques français ou autrichiens. Léon Bloy le traita même de Ponce-Pilate. Car si la religion peut être utilisée à des fins politiques, elle n'a ni la force de déclencher la guerre, ni le pouvoir de faire la paix. L'union européenne aurait-elle la possibilité d'améliorer la compréhension entre ces deux « poumons de l'Europe » chers à Jean-Paul II, occidental et oriental. L'admission de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Europe des vingt-sept a montré le fossé existant entre Églises uniates (unies à Rome) et orthodoxes. Mille ans après, le schisme entre Orient et Occident, c'est-à-dire entre les deux parties de l'ancien Empire romain, le dialogue demeure difficile malgré les efforts de Benoît XVI.

La fin de l'Union soviétique a transformé la « sainte

Russie » en puissance protection du monde orthodoxe. Alors qu'aucun Pape ne s'est jamais rendu dans ce pays, c'est sans doute à Moscou que réside la clé d'une ouverture œcuménique.

# La ville dont le roi est un malade

L'un des derniers voyages de Jean-Paul II fut l'un des plus controversés : fallait-il, en ce 15 août et à Lourdes, célébrer les trois dogmes les plus discutés à l'intérieur du catholicisme et les plus contestés à l'extérieur : l'Immaculée Conception, l'Assomption et l'Infaillibilité pontificale ?

Le lieu n'est pas neutre puisque Lourdes est réputée en tant que ville d'apparitions mariales non reconnues par les protestants et par certains orthodoxes. Et c'est à Lourdes que, le 25 mars 1858, la Vierge Marie aurait dit en patois bigourdan à la jeune Soubirous : « Qué soy éra Immaculada Counceptiou. » Elle aurait ainsi authentifié le dogme de l'Immaculée Conception proclamé le 8 décembre 1854 par le pape Pie IX. Elle aurait aussi mis fin au débat interne à l'Église catholique sur l'opportunité de cette proclamation. Ce débat avait comporté un épisode tragique : l'assassinat, en 1857, de l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, par un prêtre hostile à l'Immaculée Conception et criant : « Pas de déesse ! »

L'Immaculée Conception, souvent confondue avec la naissance virginale et surnaturelle de Jésus, n'empêche pas Marie d'avoir été conçue naturellement par un homme et une femme que les évangiles apocryphes nomment Anne et Joachim. Mais ce dogme fait de Marie le seul être humain avec Jésus exempté du péché originel. Il est inacceptable pour les protestants qui y voient une divinisation de la mère de l'unique Sauveur, divinisation inconnue de l'Évangile. Il n'est pas compris par les orthodoxes qui, tout en vénérant la Vierge, refusent un dogme pontifical extérieur à la Tradition des Pères de l'Église.

De même, l'Assomption de Marie au ciel, préservée de la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



au petit matin de sa nuit de noces, que la femme promise, Rachel, en est une autre, Léa, moins belle et plus âgée (Genèse 29).

Toutes les femmes ou jeunes filles honorables du Proche-Orient antique portaient un voile plus ou moins masquant selon les régions, et Marie, mère de Jésus, ne faisait sûrement pas exception à cet usage auquel saint Paul donna un double caractère de respect religieux et de différenciation sexuelle : « Tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte fait un affront à son chef. Mais toute femme qui prie ou prophétise la tête nue fait affront à son chef, car c'est exactement comme si elle était rasée. Si une femme ne porte pas de voile, qu'elle se fasse tondre ! Mais si c'est une honte pour une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle porte le voile » (I Corinthiens 11,5). L'apôtre des gentils joue ici beaucoup sur les notions de chef et de couvre-chef comme le double sens du mot grec *képhalè* désignant la tête du corps humain et celle du corps social.

Ce texte, assez obscur, est à l'origine de la nécessité pour les hommes de se découvrir à l'église alors qu'ils portent la kippa à la synagogue pour mettre une limite entre eux-mêmes et Dieu, montrant ainsi qu'ils n'ont pas la tête emplie d'orgueil. Inversement, l'obligation pour les femmes de se couvrir à l'église était observée jusqu'à une époque récente et le port d'une mantille demeure conseillé lors des audiences pontificales. Au Cameroun, dans la langue douala, on a traduit le mot religion par « petit fichu » (*ebassi*) parce qu'au siècle dernier, un missionnaire baptiste avait demandé aux femmes de mettre un voile sur la tête avant d'entrer au temple.

Le Coran, plus explicite que la Bible, prescrit le voile (*djilbâb*) aux femmes pour ne pas exciter la convoitise des hommes : « Dis aux croyantes de baisser leurs regards, de préserver leur nudité, de ne pas montrer leurs charmes et de

rabattre leur voile sur leur gorge » (Sourate 24, 32). Seuls les esclaves « exempts de désir » (les eunuques) et « les jeunes garçons qui ne sont pas attirés par l'intimité des femmes » (les impubères) peuvent voir les femmes, non voilées, dans leurs appartements. Par contre, le Coran ne dit rien des caractéristiques précises de ce voile qui, au temps du Prophète, comportait déjà de nombreuses variantes locales masquant plus ou moins le visage et le regard.

Dans sa version la plus discrète, ne couvrant que la chevelure, ce voile ne différait guère que par la couleur (noire) de celui des jeunes Romaines. Pour celles-ci, la prise de voile était le prélude au mariage : la jeune fille se voilait la tête pour se marier (*nubere*) comme un nuage (*nubes*) voile le soleil. Les mots français « nuageux », « nubile » et « noce » dérivent d'ailleurs tous d'une même racine indo-européenne indiquant l'idée de cacher. De même, les vestales, chastes prêtresses de la déesse Vesta, divinité du foyer domestique, le voile attestant leur consécration au culte et leur retrait de la vie mondaine. « Une jeune fille sans voile n'est plus vierge », écrivait Tertullien, et le christianisme prolongera cette tradition avec la prise de voile des religieuses catholiques ou orthodoxes et des diaconesses protestantes. Le voile de la religieuse, comme celui de la communiant, devient alors le symbole d'une noce mystique de la jeune fille avec le Christ.

C'est au moment où les religieuses se font rares et les communiantes discrètes que les pays occidentaux redécouvrent les voiles dans les banlieues et les écoles, espaces désertés par les signes religieux : de même que le ramadan prend la place du carême ou la salle de la prière celle de la chapelle, le voile dit « islamique » comble un vide religieux dans la cité séculière.

Mais les signes confessionnels ne doivent pas tuer l'esprit de la laïcité. Des coutumes vieilles de trois mille ans, antérieures

aux religions monothéistes, ne peuvent être éternellement maintenues par les familles à moins de vouloir intégrer les lois assyriennes à nos libertés publiques. Par chance, le port du voile ne concerne, en France, qu'un très petit nombre d'élèves et d'étudiantes. La voie du dialogue est donc la plus appropriée pour que rien d'ostentatoire n'affecte leur tenue : il serait aussi absurde d'imposer les usages mésopotamiens dans l'Europe moderne que de transformer des adolescentes en martyres. Car le « foulard » (terme d'origine sans doute provençale et sûrement pas arabe) peut être « islamique » au sens revendicatif du terme. Mais il n'est pas propre à la religion musulmane.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

meurtrières à lancer des projectiles. Il faut préserver la diversité populaire de Jérusalem comme la pluralisme religieux de ses habitants. La Bible a proscrit le culte des pierres et promu l'amour du peuple, un mot qu'elle utilise mille huit cent cinquante fois et qui, dans sa version grecque, se dit *laos*, d'où dérive le mot français laïcité.

# La Terre sainte se vide de ses chrétiens

Les chrétiens vont-ils disparaître du Proche-Orient ? Les voyages du pape en Égypte, en Israël et en Palestine comme celui, « spirituel », en Irak avaient pour but de conforter des communautés en déclin numérique et en recul politique. En Égypte, les coptes représentent aujourd'hui moins de 10 % de la population (15 % en 1950). Dans le même temps, le pourcentage de chrétiens est passé d'environ 60 % à 35 % au Liban, de 10 % à 2 % en Irak et de 12 % à 2 % en Israël. À Jérusalem, on compte plus que dix mille chrétiens, contre trente mille en 1948, alors que la population de la ville a quadruplé.

Cette évolution n'est pas forcément irréversible : la démographie des chrétiens au Proche-Orient a toujours connu des brusques variations liées à des événements politiques. Les Arméniens furent quasiment exterminés en Turquie en 1915 par la monarchie ottomane qui, dans le même temps, favorisait les coptes pour moderniser l'Égypte. De même, les effectifs des Assyro-Chaldéens d'Irak varièrent du simple au triple durant le XX<sup>e</sup> siècle en fonction des soutiens britanniques ou des persécutions ottomanes puis hachémites.

Mais la crise actuelle et la division avec les mosla division avec les monnt d'autant plus grave qu'elle se situe dans un contexte géopolitique d'affrontement entre l'islam et l'Occident : la guerre du Golfe, les crises libanaises et le conflit palestinien ont beaucoup fragilisé des communautés chrétiennes qui ne peuvent s'appuyer sur leurs homologues occidentales sans passer pour des traîtres à la cause arabe.

Pareil reproche serait d'ailleurs injuste : les coptes avec, notamment, la famille Boutros-Ghali, ont œuvré pour l'Égypte

indépendante ; les chrétiens d'Irak, avec Tarek Aziz, ministre des Affaires étrangères, étaient restés loyaux ou neutres à l'égard de la dictature de Saddam Hussein ; les chrétiens de Palestine, avec Georges Habache, ont souvent pris part à la résistance armée contre Israël.

La principale faiblesse des chrétiens du Proche-Orient vient de leur extrême division: neuf Églises en Irak, onze en Syrie comme au Liban, forment des communautés rivales dont les lieux de culte sont souvent, comme à Mossoul, tellement imbriqués qu'il devient presque impossible de les distinguer.

À Jérusalem, la situation est encore pire : une trentaine d'Églises se disputent la ferveur des fidèles et leur nombre ne cesse d'augmenter avec la multiplication d'Églises ou de sectes américaines, tels les mormons dont le nouveau et luxueux bâtiment domine la vieille ville. Parfois, comme au Saint-Sépulcre ou à la basilique de la Nativité de Bethléem, plusieurs confessions se partagent un même édifice. Plus souvent, les Églises se disputent l'authenticité des Lieux saints, comme à Nazareth, où catholiques et orthodoxes ont leurs propres sanctuaires de l'Annonciation alors même que le nombre de leurs fidèles ne cesse de se réduire et que les musulmans ont voulu construire une nouvelle mosquée devant la basilique catholique.

L'avenir des chrétiens d'Orient passe-t-il donc par l'unité ? La réponse est autant politique que théologique. Les plus anciennes Églises séparées de Rome (copte, arménienne, nestorienne, assyrienne, syrienne, éthiopienne) ont en commun d'avoir largement échappé à l'influence de saint Paul, à la culture grecque et au pouvoir de Byzance. Elles ont donc refusé les décisions de concile convoqués par les empereurs byzantins, tels ceux d'Éphèse (431) et de Chalcédoine (451), qui leur semblaient trop insister sur la Trinité au détriment du Dieu

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



Hollywood et le Tibet

Idées fausses sur le Tibet

Les idoles défraîchies du pays de Gandhi

Le nouveau véhicule

#### **4. LA COMMUNION DE PICASSO**

La communion de Picasso

La fille cadette de l'Église

Les perversions d'une loi sacrée

La France n'est plus laïque

Pie IX et Jean XXIII : la fausse symétrie.

L'État peut-il encore être laïque ?

L'hérésie « orthodoxe »

La ville dont le roi est un malade

#### **5. UN SEUL DIEU POUR TANT DE HAINES**

Un seul Dieu pour tant de haines

Du haut de ces ziggourats

Le foulard n'est pas seulement musulman

Le masque du voile

Le droit est oblique

#### **6. LA TERRE SAINTE EST LAÏQUE**

La Terre sainte est laïque

La Terre sainte se vide de ses chrétiens

Quand les ruines font la guerre

**Entretien avec Marc Leboucher**



Composition et mise en pages réalisées par  
Compo 66 – Perpignan  
525/2012

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie

en décembre 2012

N° d'imprimeur : XXXXX

Dépôt légal : janvier 2013

*Imprimé en France*